

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2021-041

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2021

Sommaire

Préfet de Corse / Secrétariat Général Commun Corse-du-Sud

R20-2021-04-29-00001 - PREFECTURE DE CORSE-DU-SUD - arrêté portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse (2 pages)

Page 3

Préfet de Corse

R20-2021-04-29-00001

29/04/2021 :

PREFECTURE DE CORSE-DU-SUD - arrêté portant
ouverture au titre de l'année 2021 d'un
recrutement sans concours d'adjoints
administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer
pour la région Corse



PRÉFET DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'État ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance, n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Adresse électronique : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr – www.corse-du-sud.gouv.fr

Facebook : @prefecture2a – Twitter : @Prefet2A

Vu l'arrêté préfectoral 2A-2021-02-04-001 du 4 février 2021 portant délégation de signature à M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021, au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Sur proposition du secrétaire général

ARRÊTE

Article 1^{er} – Est autorisé au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse.

Article 2 – Le nombre de postes ouverts au recrutement est fixé comme suit :

- 2 postes pour le périmètre de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- 1 poste pour le périmètre de la police nationale (DDSP 2B).

Article 3 – Le recrutement se déroulera à Ajaccio dans le département de la Corse-du-Sud.

Article 4 – La période d'ouverture des registres d'inscription est fixée du vendredi 30 avril 2021 au lundi 31 mai 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

Article 5 – Les dossiers de candidature feront l'objet d'une pré-sélection par les membres de la commission de sélection. Les candidats, dont les dossiers auront été sélectionnés, seront admis à prendre part à un entretien devant les membres de la commission. Cette dernière, est composée d'au moins 3 membres dont un appartient à une administration autre que celle dans laquelle les emplois sont à pourvoir.

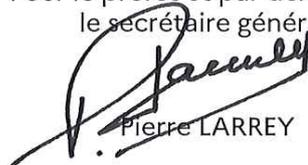
Article 6 – A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

Article 7 – La composition de la commission de sélection sera fixée ultérieurement par un arrêté préfectoral.

Article 8 – Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Corse.

Ajaccio, le 29 AVR. 2021

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Pierre LARREY